



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 MARS 2023

Date de la convocation : 23 février 2023

L'an deux mille vingt-et-trois, le vingt-neuf mars, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Dominique DUFOSSÉ, Premier Adjoint au Maire.

Présents : DUFOSSÉ Dominique, MERIC Michel, LAFONT Patrick, CABÉ Alain, COMMENGE S, DENOY S, GOUZY S, KOSMINSKY S, MIR A, PEREIRA SANTERRE J, POUILLET M.A, de SAINT BLANQUAT G, VALERO G.

Procurations : CHAUVET F à DUFOSSÉ D, CAMPS F à LAFFONT P.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : KOSMINSKY Serge

2023-024 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES- SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR TRAVAUX 2023.

Monsieur le Maire Adjoint rappelle que la Communauté de Communes Arize-Lèze réalise à la demande de chaque commune différents travaux. En ce qui concerne la commune de Les Bordes-sur-Arize, il serait nécessaire de réaliser divers travaux sur la voirie communale (création ou curage de fossés, création de passages busés, débroussaillage, travaux d'entretien, fourniture de matériaux granulats), la création et l'entretien de la voirie rurale, la création de voies nouvelles, la réalisation d'équipement nouveaux pour l'année 2023.

Il informe le Conseil Municipal que la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique prévoit dans son titre premier la conclusion d'une convention ayant pour objet de confier au mandataire (la Communauté de Communes Arize-Lèze) l'exécution de ces travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Approuve** la convention de mandat annexée à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire Adjoint,
Dominique DUFOSSÉ

